



L'accès aux marchés et la légalité du bois: *Comment les réglementations internationales affectent les exportations canadiennes*

Christine Spady, conseillère principale de la politique commerciale
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts

Défis phytosanitaires pour l'industrie du bois de feuillus
Belœil (Québec) le 22 janvier 2020



La légalité du bois: pourquoi est-ce important

Des marchés intégrés à l'échelle mondiale



- INTERPOL estime que la valeur de l'exploitation forestière illégale se situe entre 50 et 150 milliards de dollars par an
- *Économique* : fait baisser les prix des produits forestiers; coûte aux gouvernements environ 6 à 9 milliards de dollars US par an en perte de revenus fiscaux
- *Environnemental* : crée des écosystèmes forestiers dégradés, entraînant une perte de biodiversité
- *Social* : crée des conflits au sein des collectivités autochtones et locales et génère de la violence, des crimes et des violations des droits de l'homme
- Crée une concurrence non équitable pour les producteurs légaux

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017

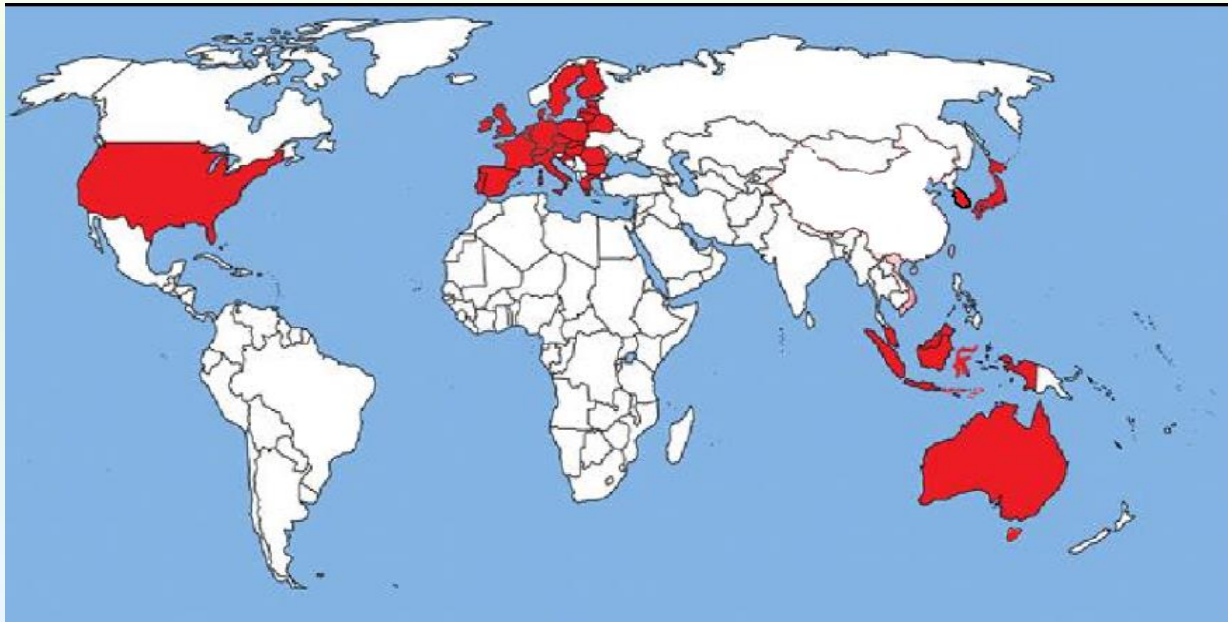


Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Une demande croissante d'assurer la légalité des produits forestiers



- Demande croissante d'assurer la légalité du bois d'œuvre et des produits dérivés sur les principaux marchés du bois.
- La législation et les politiques relatives à l'exploitation forestière illégale peuvent restreindre le commerce de tous les produits forestiers.
- Les politiques doivent être respectées. Elles peuvent créer des exigences supplémentaires pour les exportateurs canadiens.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017



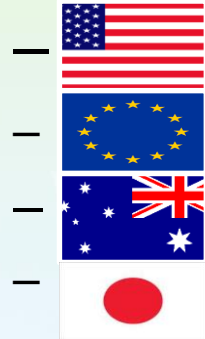
Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada

Les lois portant sur les importations légales de produits forestiers

- Toutes exigent des importateurs qu'ils fassent preuve de diligence
- Toutes comprennent les billes et le bois d'œuvre de feuillus
- Les principales législations sont les suivantes :



— Lacey Act; modifié en 2008

— Le Règlement européen sur le bois, 2010; en vigueur en 2013

— Australia's Illegal Logging Prohibition Act and Regulation, 2012; rév. 2018

— Japan Clean Wood Act, 2016



Corée du Sud

- Loi sur l'utilisation durable du bois
 - Comporte des restrictions pour prévenir l'exploitation forestière illégale et au commerce connexe
 - Annoncée en mars 2017; en vigueur le 1^{er} octobre 2018
 - Période d'essai d'un an s'est terminée le 30 septembre 2019
- Vise les billes, le bois d'œuvre, le contreplaqué, les granules de bois
- Exige des documents prouvant la légalité des produits forestiers importés
- Le Canada continue de travailler avec la Corée pour :
 - explorer d'autres méthodes acceptables pour démontrer la légalité
- **Discutez avec votre client de la documentation nécessaire avant l'expédition**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada



Vietnam

- Le gouvernement du Vietnam élabore un décret (législation) sur le système d'assurance de la légalité du bois proposé
 - L'objectif est de respecter les obligations du Vietnam dans le cadre du FLEGT de l'Union Européenne (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux).
 - Adoption prévue en 2020
- Selon l'ébauche examinée, le Canada devrait pouvoir répondre aux exigences visant à prouver la légalité du bois exporté
- Le Canada demande présentement des précisions sur les impacts pour les exportateurs canadiens ainsi que sur l'étendue de la portée (Codes SH inclus)
- Nous continuerons à vous tenir informés via votre association

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada

Canada 



Canada

- **LPEAVSRCII** (*Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*)
 - Administrée par Environnement et Changement climatique Canada
 - Le paragraphe 6(1) interdit l'importation de végétaux [y compris les produits forestiers] obtenus en violation de toute loi d'un État étranger.
- **Outils d'identification du bois pour appuyer la mise en application**
 - Le SCF, ECCC et l'ASFC élaborent des outils scientifiques pour identifier les espèces d'arbres et leur origine.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2017



Merci

Christine Spady, conseillère principale de la politique commerciale
Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts

Christine.spady@canada.ca

343-292-6377

